

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM039/2023

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Taille végétaux et enlèvement bacs  
Place Abbé Launay

---

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**CONSIDÉRANT** qu'il va être entrepris des travaux de taille de végétaux et d'enlèvement de bacs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 21 mars 2024, de 08h00 à 17h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place Abbé Launay, côté impair (gauche de l'église), sur les emplacements le long des habitations.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant son début.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le service environnement de la CCVL,
- Au responsable du centre technique municipal.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 15 mars 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

18 MARS 2024

